

Edito « C'est quand le bonheur ? »

24 nouveaux élus FN au conseil régional feront donc peut-être partie des conseils d'administration des lycées... Pour le SNES-FSU qui inscrit toute son action dans le cadre de la lutte contre les idées xénophobes, racistes, discriminatoires et réactionnaires, il y a donc urgence à se remobiliser pour réfléchir d'emblée à la constitution des listes syndicales dans les CA afin de contrer cette présence du FN dans les lycées.

Hélas, les derniers scrutins se suivent et se ressemblent. Le programme économique, idéologique, politique, social ou éducatif du FN, n'est pas de nature à répondre aux fractures de notre société. Il conduit en revanche à aggraver les tensions, les divisions et les difficultés économiques, sociales, politiques. Malheureusement les résultats du FN s'expliquent par les échecs des politiques menées et par les renoncements qui accentuent la désespérance sociale. Ainsi, dans la Fonction Publique, le vote FN progresse considérablement. C'est chez les enseignants qu'il est le plus faible avec 9% tout de même ! Une étude du CNRS concluait fin novembre que parmi les fonctionnaires, certains « (...) n'attendaient plus grand chose des projets de réforme qu'ils soient portés par la gauche ou bien par la droite ».

Le message des urnes est-il entendu ? On peut en douter, lorsque les derniers bulletins à peine dépouillés, le gouvernement a mis un frein à la hausse du SMIC, quand des éléments du programme du Front National sont agités comme mesure de lutte contre le terrorisme.

La section académique du SNES-FSU appelle les personnels à se mobiliser avec le mouvement social, à se syndiquer pour imposer une réorientation, notamment dans le domaine éducatif. Le congrès académique du SNES-FSU qui se tiendra les 17 et 18 mars prochains à Chalon-sur-Saône sera un espace de vie démocratique de notre syndicat qui permettra de définir les grandes orientations du SNES-FSU pour les prochaines années. Nous vous appelons à nous y rejoindre en nombre (voir modalités page 3).

Des vœux pour 2016 ? Des victoires syndicales bien sûr, comme l'abrogation de la réforme du collège ! Mais surtout, que chacun, à son niveau, œuvre pour renforcer notre syndicat !

Le secrétariat académique du SNES-FSU



N° 95 - JANVIER 2016

SNES - 6 Allée Cardinal de Givry - 21000 Di-

DISPENSE DE TIMBRAGE : DIJON CTC



SOMMAIRE

Edito.....	P. 1
Informations catégorielles, rentrée 2016	
Réforme du collège.....	P. 2
Congrès académique du SNES-FSU.....	P. 3
Rapport d'Activité académique.....	P. 4 à 8
Rapport Financier académique	
Congrès national.....	P. 9
Appels des courants de pensée	
Unité et Action (U & A).....	P. 10
Unité, Revendication, indépendance	
Syndicale (URIS).....	P. 11
Modalités et bulletin de vote.....	P. 12



- Côte d'Or
- Nièvre
- Saône et Loire
- Yonne

Fédération Syndicale Unitaire

Informations catégorielles

► **Demande de temps partiel** : la campagne a été ouverte du 5 au 22 janvier 2016, elle ne concerne que les personnels en poste définitif en établissement. Dans le cas d'une demande de mutation, il faudra refaire la démarche auprès du nouveau chef d'établissement. Pour les TZR qui obtiennent un poste fixe et pour les stagiaires, la demande devra être effectuée immédiatement après la mutation (vers le 20 juin). Le temps partiel est renouvelé par tacite reconduction pendant 3 ans, donc si vous voulez reprendre à temps complet, il faut impérativement remplir la fiche intitulée « Avis de réintégration à temps complet ». Vous devez renvoyer cette fiche au rectorat, DIRH2 (pour saisie) pour le 22 janvier 2016.

► **Accès au corps des agrégés** : les déclarations de candidature et la constitution des dossiers se feront uniquement via Internet, au travers du portail de services I-PROF, du 4 au 27 janvier 2016. Les dossiers de candidature doivent comprendre une lettre de motivation et un curriculum vitae. L'élaboration de ces deux pièces sera réalisée en ligne lors de la saisie de la candidature sur I-PROF. Les IPR et les chefs d'établissement saisiront leurs avis via I-PROF du 28 janvier au 10 février 2016.

► **Accès au corps des certifiés (décrets 72)** : les candidatures se feront sur SIAP qui sera ouvert du 4 au 27 janvier 2016.

► **Accès à la hors classe des certifiés** : aucune candidature à faire, tout certifié à compter du 7^e échelon est inscrit au tableau d'avancement à la hors classe. Vous pouvez mettre à jour votre CV du 15 janvier au 24 janvier minuit dans I-PROF rubrique « services ». Les avis des IPR et des chefs d'établissement seront saisis du 28 janvier au 10 février 2016.

► **PEGC avancement à la hors-classe et à la classe exceptionnelle** : les dossiers de promotion à la hors-classe et classe exceptionnelle sont constitués automatiquement et sont consultables via internet et le portail de services I-PROF. Du 28 janvier au 10 février 2016 les chefs d'établissement et les corps d'inspection formuleront leur avis en utilisant l'application I-PROF. Chaque enseignant promouvable pourra prendre connaissance, avant la tenue des commissions administratives paritaires académiques, des avis émis sur son dossier de promotion.

► **Demande de mise en disponibilité ou demande de congé de non-activité** pour raison d'études, non rémunérés (enseignants, CPE, Co-Psy, titulaires ou stagiaires) : elles sont à effectuer par lettre manuscrite avant le 21 mars 2016

► **Congés de formation, circulaire du 5 janvier 2016** : les demandes de congé de formation doivent être déposées au moins 120 jours avant le début de la formation. Mais pour des raisons pratiques d'instruction des dossiers, ceux-ci devront être déposés pour le 1^{er} mars 2016 auprès du chef d'établissement.

Vous pouvez consulter toutes ces circulaires rectorales sur notre site internet : <http://www.dijon.snes.edu/spip/>

Rentrée 2016 : ça se précise

Les effectifs arrêtés par le ministère et le rectorat

- 648 élèves dans le premier degré
- 653 élèves en collège
- 91 élèves en lycée professionnel
- + 550 élèves en lycée général et technologique
- + 162 élèves en BTS et CPGE

Au niveau des postes :

- + 15 dans le 1^{er} degré
- + 5 dans le second degré (dont - 20 en collège, - 7 en lycée professionnel, + 32 en lycée général et technologique)

Chef d'établissement : - 1 poste

Assistant de service social : +1 poste

Si la dotation dans le premier degré permettra d'améliorer les taux d'encadrement ou les dispositifs spécifiques (comme plus de maîtres que de classes par exemple) la dotation dans le second degré se traduira par une dégradation des conditions de travail dans les lycées (le rectorat a augmenté le rapport heures/élèves dans les collèges pour « faire passer » la réforme).

Réforme du collège :

Quand ces lignes sont écrites, la grève contre la réforme du collège se prépare.

Au lieu d'emporter l'enthousiasme des enseignants, indispensable pour qu'une réforme soit acceptée, cette dernière est refusée majoritairement par les collègues. Ils traînent des pieds pour aller dans les réunions ou dans les formations.

Si cette réforme, imposée par le ministère sans réelle négociation, se mettait en place elle transformerait profondément le collège, le métier d'enseignant, conduirait à multiplier les réunions, créerait des inégalités encore plus fortes d'un collège à l'autre ; et en plus, les programmes changeraient tous en 2016 !

Le SNES-FSU a multiplié les actions, les tracts, les mails mais reconnaissons-le, sans voir la majorité de la profession dans notre académie se lever et dire NON. Les grèves ont été minoritaires jusqu'à présent, les cortèges squelettiques, les pétitions peu signées, etc.

La situation générale dans le

pays avec notamment un gouvernement socialiste qui met en œuvre une politique de droite perturbe, c'est une évidence. D'autant plus que du côté droit du paysage politique, les projets sont bien rares.

Actuellement, tous les enseignants et CPE sont conviés à aller en formation ; les IPR sont contraints de menacer pour s'assurer de la présence du public ... du jamais vu dans notre académie ! Les collègues y vont à reculons.

Maintenant, les dotations sont arrivées. Le rectorat a ponctionné des moyens sur les lycées pour en donner aux collèges ; il avait procédé de la même façon lors de la première année de la réforme des lycées : une vieille recette. Le SNES-FSU préconise de voter contre les dotations, contre les répartitions. Un exemple de lettre aux parents et de motion est disponible sur notre site.

Pascal Meunier

Congrès académique du SNES-FSU à Chalon-sur-Saône

POURQUOI ?

Le congrès est une étape importante de la vie démocratique du syndicat, un moment où sont élaborés les mandats du syndicat, c'est-à-dire les orientations majoritaires qui servent, à tout moment, de repères pour juger et apprécier :

- les propositions ministérielles,
- l'avancement de telle ou telle revendication.

Certains de ces mandats ont un caractère permanent, mais d'autres nécessitent un travail de mise à jour.

Seuls l'apport collectif, la mise en commun, la mise en perspective des différents points de vue peuvent permettre l'élaboration d'une orientation qui tienne compte de tous les enjeux. Ne laissons pas à quelques-uns seulement le choix de définir les mandats.

Nous vous invitons à prendre part à ce travail collectif :

- dans les établissements en participant aux réunions.
- au Congrès Académique, en vous faisant déléguer par la section SNES-FSU de votre établissement.

Comment ?

Envoyez au plus vite au SNES-FSU (6, Allée Cardinal de Givry, 21000 DIJON) les **contributions**, en indiquant bien si elles sont individuelles ou collectives.

QUI ?

Le congrès académique est constitué :

- ⇒ par les délégués des S1*,
- ⇒ par les membres de la CA académique du S3.

En cas de vote par mandat, chaque S1 a droit à un nombre de voix égal à l'effectif de son S1 (cotisations payées et reçues au S3 le 17 mars 2016 au plus tard). Le ou les délégués de S1 répartissent les mandats sous leur responsabilité en tenant compte des avis exprimés dans les S1.

Les **retraités** constituent un S1 par département.

L'autorisation d'absence est de droit pour participer à une instance académique.

(*) 1 délégué pour effectif compris entre 1 et 10 syndiqués;

2 délégués pour effectif compris entre 11 et 40 syndiqués;

3 délégués pour effectif supérieur à 40 syndiqués.

QUAND ?

Où ?

Jeudi 17 mars 2016
(à partir de 10h)
et vendredi 18 mars 2016

Maison des syndicats
Chalon-sur-Saône

QUESTIONS matérielles

DÉPLACEMENTS

La section académique du SNES-FSU rembourse les déplacements en train et dédommage les déplacements en voiture (se regrouper en voiture, le cas échéant, pour les trajets).

RESTAURATION

Les déjeuners des **jeudi et vendredi midi** seront pris en commun. Le repas de **jeudi soir** sera pris au restaurant.

HÉBERGEMENT

Les congressistes qui ne souhaitent pas rentrer chez eux le jeudi soir seront hébergés **chez des militants**. Une circulaire du S3 aux sections d'établissement (S1) comportera, courant février, des **fiches d'inscription** et de **délégation** qu'il vous faudra renvoyer au SNES-FSU, 6, Allée Cardinal de Givry, 21000 DIJON.

Inscriptions avant le 10 mars

La Délégation au congrès national De GRENOBLE

Le nombre de délégués du S3 au congrès national est fonction du nombre de cotisations payées : en conséquence, les responsables SNES des établissements doivent **renvoyer les cotisations au plus vite**. L'article 6 du règlement intérieur national précise la composition de la délégation :

« Le congrès du S3 préparatoire au congrès national doit composer la délégation académique en tenant compte, en principe, de la représentativité des diverses orientations telle qu'elle résulte, dans l'académie, des élections à la CA nationale et, dans la mesure du possible, de la nécessité de représenter les catégories et les départements ».

Rapport d'activité académique

Ce rapport d'activité de la section académique (S3) du SNES Dijon couvre la période allant du dernier congrès académique (les 20 et 21 mars 2014 à Dijon) jusqu'au 18 janvier 2016.

Il est soumis, comme le règlement intérieur du S3 le stipule, au vote des syndiqués, en même temps que le rapport d'activité national et le rapport financier national (cf. supplément à *L'Université Syndicaliste*, n° 757 du 19 décembre 2015).

Sans reprendre l'ensemble de l'activité de la section académique et de ses sections départementales, il se limite à rendre compte des événements essentiels qui ont motivé l'activité syndicale de la section académique, le S3. Autour d'une armature narrative générale, le rapport présente, en encadré, des éclairages particuliers sur l'activité respective des différents collectifs ou secteurs (*Emploi, Non-Titulaires, TZR, stagiaires, ...*) du SNES Dijon. ■



Mars 2014 - Janvier 2016



Réforme des collègues

La réforme du collège

Dans le cadre de la loi d'orientation, le ministère essaie d'imposer la réforme du collège : le SNES-FSU demande son retrait et de nouvelles négociations sur la base de nos revendications. Les actions locales, les grèves n'ont pas permis pour l'instant de faire reculer le gouvernement, le dialogue est totalement rompu sur cette question, le passage en force à coup de menaces est même à l'œuvre.



Banderole dijonnaise



Et les SEGPA ? Elles sont sauvées mais il s'en est fallu de peu ! La structure est maintenue et l'inclusion (c'est-à-dire la dilution de la SEGPA dans le collège) vantée par le ministère n'est pas passée.

Orientation et COP

Le rectorat a modifié très tardivement les règles d'affectation en mars dernier, mettant en difficulté les enseignants qui avaient présenté les choix possibles pour les élèves bien en amont. Si le SNES-FSU se félicite du respect de la carte scolaire, des dérogations doivent être acceptées pour permettre que certaines sections particulières ne soient pas réservées aux élèves des grandes villes.

Face au désengagement du Conseil Départemental de Côte-d'Or (après celui de Saône et Loire) l'Etat doit financer les locaux et le fonctionnement des CIO. Si actuellement, ministère et rectorat maintiennent 2 CIO sur Dijon (pour des raisons immobilières !), ceux-ci envisagent de

fermer le CIO de Decize, celui de Joigny, celui du Creusot et celui de Louhans en cas de désengagement des Conseils Départementaux de la Nièvre et de l'Yonne et de collectivités locales en Saône et Loire. De plus la fermeture du CIO de Dole conduirait à la disparition de tout CIO entre Dijon et Besançon.

Cela aboutirait à un éloignement des élèves et des familles des CIO et à des conditions de travail dégradées pour les COP. Dans le même temps, la nouvelle région avec le Service Public Régional d'Orientation pourrait demander aux COP d'accueillir d'autres publics que celui des élèves ; nous ne l'accepterons pas.

La section académique a pour mission d'animer et de coordonner la vie syndicale entre les départements, de défendre les collègues qui le sollicitent et de représenter les personnels dans les instances paritaires académiques.

Le secrétariat académique, qui se réunit tous les lundis après-midi, est l'exécutif de la Commission Administrative Académique (CAA) et du Bureau Académique.

Les membres du secrétariat académique du SNES-FSU consacrent une bonne partie de leur temps à être en contact avec les collègues sur des questions individuelles (mutations, promotions, rapports avec les chefs d'établissements, réponses à des questions précises sur nos droits, sur la législation, accompagnement de collègues au rectorat, etc.) et avec le rectorat (par téléphone, en se déplaçant, en siégeant dans les instances) ; ils proposent et organisent des stages syndicaux, construisent des outils d'informations et d'action (tracts, publications, lettres ouvertes, adresses aux élus...) et sont en contact avec les médias (par exemple France 3 le 17 septembre). Le secrétaire académique représente la section de Dijon lors de la réunion d'instance nationale du SNES-FSU.

Nous sommes de plus en plus sollicités par des collègues convoqués par l'administration, collègues qui sont en difficultés dans l'exercice de leur profession et qui sont en profonde souffrance morale, qui subissent le harcèlement de leur hiérarchie. Notre rôle de militant syndical prend alors une toute autre tournure et nous devons savoir entendre ces collègues qui perdent pied car ils n'ont aucune écoute ailleurs.

Les syndiqués ont continué lors de ces



Rapport d'activité académique

(Suite de la page 4)

deux dernières années à pouvoir rencontrer les militants lors de leurs permanences dans les quatre départements et au niveau académique mais également dans leurs établissements. Rappelons que nos militants ont des décharges plus ou moins importantes et qu'ils sont tous au contact d'élèves...

En ce qui concerne les actions, les sections départementales assurent l'essentiel de celles-ci notamment en organisant des réunions locales, départementales et des rassemblements ou manifestations.

Situation générale

La politique gouvernementale a été constante depuis l'élection de F. Hollande : réduction des dépenses publiques, baisse des salaires et pensions, cadeaux aux entreprises, priorité à l'apprentissage, réduction des droits sociaux, une répartition accrue des richesses en faveur des actionnaires. Il en résulte une montée du chômage par une diminution du nombre d'emplois surtout industriels ... et une forte progression de l'extrême droite aux élections.

Face aux attentats terroristes et à l'émotion qu'ils ont suscitée, le gouvernement a pris des mesures, visant à assurer la sécurité des citoyens, mais il a fait le choix de prolonger l'état d'urgence et de développer un discours sécuritaire dangereux pour les libertés collectives et individuelles.

Au lieu de politiques libérales et sécuritaires, c'est d'un discours et de mesures fortes en faveur d'un nouveau pacte social et de lutte contre les inégalités, et de l'élaboration de nouvelles solidarités dont a besoin la société française.

Les postes dans l'académie de Dijon

Dans l'académie de Dijon la perte de 1800 postes entre 2001 et 2012 n'a pas été compensée. A la rentrée 2016 par exemple, 5 postes d'enseignant seront créés (et aucun de CPE) pour accueillir 300 élèves de plus. La réforme des lycées a facilité la diminution du nombre de postes : il faudrait créer 150 postes en lycée pour retrouver le même taux d'encadrement qu'en 2011. Le nombre d'enseignants est aussi en diminution ce qui a pour conséquence une



Vitteaux 2015

(Suite page III)

Emploi, carrière

Les militants du SNES-FSU sont souvent commissaires paritaires et de ce fait, une interface directe entre les collègues et le rectorat.

Sans revenir sur ce qui fait le quotidien du SNES-FSU retenons les moments clefs de ces deux dernières années.

Pour la hors-classe, notre pression a permis (et de nouveau pour la hors-classe 2016) d'obtenir que la hors-classe soit un débouché pour la quasi-totalité de tous les collègues en fin de carrière. Pour les COP, cela devrait être mis en place prochainement.

Pour la notation des certifiés, des différences importantes existaient entre les disciplines du fait d'un nombre insuffisant d'IPR et de l'éloignement de ceux-ci des collègues pour faire d'autres tâches. En 2014, nous avons obtenu une adaptation des notes pédagogiques prises en compte pour la hors-classe. En 2015, nous avons obtenu l'augmentation définitive des notes pédagogiques pour tous les collègues certifiés ayant une

inspection datant de plus de 5 ans, cette nouvelle note étant prise en compte pour les changements d'échelon en 2015-2016. Cette mesure bénéficie aussi aux TZR qui demeurent souvent moins inspectés et donc moins bien notés.

Pour les mutations, la section académique du SNES-FSU propose des rendez-vous individuels sur toute la période d'ouverture du serveur. Les collègues qui nous ont confié leurs dossiers pour les mutations inter-académiques en janvier et intra-académiques en mai permettent aux commissaires paritaires un travail de vérification et de modification si nécessaire et reçoivent une réponse immédiatement après la réunion des groupes de travail de barème. Pour les mutations intra-académiques en juin, la section académique leur envoie des sms et courriels pour leur donner leur résultat de mutation.

Fabienne Borrás

Le Comité Technique Académique

Le SNES-FSU a deux sièges au Comité Technique Académique. Le repli observé par la FSU au niveau académique lors des élections professionnelles s'est traduit par deux représentants SNES en moins : **c'est l'occasion de redire, pour le second degré, l'importance de voter FSU aux CAPA et pour le CTA.** Le CTA traite de la carte des formations, des langues vivantes, des postes spécifiques, des postes pour les lycées, de la déclinaison académique de mesures ministérielles, comme l'IMP. A chaque fois, nous construisons nos interventions à partir des remontées d'informations que nous obtenons des militants du SNES-FSU dans les établissements. C'est ainsi que nous avons pu obtenir l'annulation de mesures de carte scolaire. Nous sommes souvent intervenus pour que le rectorat donne des consignes précises aux chefs d'établissement qui ont permis d'éviter une généralisation de l'opacité dans l'attribution des IMP. Nos revendications portent aussi sur la transparence dans le fonctionnement de l'administration. Ainsi, à la demande de la FSU, les délégués d'établissements ont pu connaître le montant de l'IMP alloué réellement à

leur établissement... alors que leur chef d'établissement leur annonçait autre chose. Nous dénonçons aussi la création chaque année de postes à profil « bidons. » Nos questions diverses permettent aussi de contrôler le travail de l'administration. Ainsi, 80 collègues TZR à qui le rectorat n'avait pas compté le bénéfice de l'heure de décharge sur deux communes ont été rétablis dans leurs droits. Nous intervenons aussi sur la formation continue : l'alerte lancée sur l'abandon des formations sur l'éducation à la sexualité doit se traduire par une amélioration du dispositif l'an prochain. L'inscription dans la circulaire du mouvement intra 2016 d'un paragraphe portant sur la désignation des collègues en complément de service est aussi à mettre à l'actif du SNES-FSU, en lieu et place de l'arbitraire.

Cette instance doit vivre à partir des aspirations des collègues sur leur lieu de travail, c'est pourquoi il est de la plus haute importance que nous disposions de toutes les informations nécessaires. Des comptes rendus sont réalisés et visibles sur notre site internet.

Romain Morlat

Rapport d'activité académique

Les personnels précaires

AED, AESH

Ces personnels étant embauchés par le chef d'établissement, ils sont de ce fait vulnérables et le SNES-FSU est très souvent contacté par ces personnels qui veulent connaître leurs droits (pause repas, congés pour examens, maladie,...). Le SNES-FSU est là pour les informer mais aussi pour les mettre en contact avec le S1, maillon essentiel pour la défense de ces collègues.

Ce mandat a vu la naissance du CDI d'AESH, le SNES-FSU s'assure régulièrement de la bonne application des textes et pour cela contacte les différents services au niveau des DSDEN. Concernant ces personnels, le SNES-FSU en Côte d'Or fait aussi partie d'un collectif intersyndical aux côtés du SNUIPP-FSU, de la CGT-Education et du SGEN-CFDT, collectif qui a été reçu dernièrement en audience à la préfecture.

Les contractuels enseignants

Comme pour les personnels de surveillance, le SNES-FSU est très souvent sollicité à propos des textes et des conditions d'exercice. Le SNES-FSU intervient d'ailleurs régulièrement au niveau du rectorat lorsque les textes ne sont pas respectés mais aussi en ce qui concerne l'affectation des collègues afin d'obtenir des améliorations au cas par cas. Le vo-

lume de ces interventions est important puisque ces personnels sont nombreux (en décembre 2015, 618 avaient un CDD et 145 un CDI) et vulnérables parce que précaires. Bien évidemment le SNES-FSU ne cesse de dénoncer leurs conditions d'emploi, qu'ils soient AESH ou contractuels : temps partiel imposé et rémunération insuffisante, affectation sur plusieurs établissements ou loin du domicile... Le SNES-FSU ne cesse de réitérer sa demande de groupe de travail d'affectation. Suite aux demandes répétées du SNES-FSU concernant l'abrogation des vacances, le rectorat de Dijon a au cours de ce mandat cessé d'employer des vacataires (payés à l'heure faite), on peut y voir une avancée même si le décret sur les vacances n'est toujours pas abrogé.

Le SNES-FSU accompagne aussi les contractuels en difficulté auprès du rectorat et siège à la CCP (Commission Paritaire Consultative), ce qui lui permet d'être un interlocuteur important au niveau du rectorat (ce qui n'est pas le cas de tous les syndicats).

Isabelle Cheviet

AED : assistants d'éducation

AESH : Accompagnants des élèves en situation de handicap



L'enseignement des langues vivantes

Chaque mandat connaît des dégradations conséquentes des conditions d'exercice pour les professeurs de LV. Le mandat précédent avait vu l'apparition des nouvelles épreuves pour le baccalauréat, ce mandat-ci a vu les nouveaux textes qui régissent la réforme du collège.

Les langues en général sont largement impactées dans ce projet de réforme, les langues anciennes bien évidemment mais aussi les langues vivantes et notamment par la disparition annoncée des classes bilangues. Suite à ces annonces le SNES-FSU a organisé deux réunions : une pour les professeurs de lettres classiques et une pour les professeurs d'allemand. Dans les deux cas une audience a été demandée auprès du recteur. Ces deux sujets ont déjà été abordés lors d'une audience auprès du préfet en juin 2015. Pour ce qui est de l'enseignement de l'allemand des contacts seront pris avec les fédérations de parents d'élèves une fois que la carte des LV sera connue (janvier 2015). Cette carte a été abordée le 15

janvier 2016 lors de la Commission Académique des LV, où le SNES-FSU siège. Il a été confirmé que 75 % des bilangues ont été maintenues, ce qui pourrait apparaître comme un point positif mais après la 6^{ème} les élèves de bilangues et les germanistes débutants de 5^{ème} seront mélangés. Sauf si les effectifs permettent de faire 2 groupes distincts. Le SNES-FSU a crié au scandale en soulignant que l'administration mettait les collègues dans une situation difficile et peu propice à l'apprentissage des élèves.

Chaque année un stage destiné aux professeurs de langues vivantes a lieu. Un responsable national du SNES-FSU vient toujours l'animer. Notre prochain stage aura lieu le jeudi 28 janvier 2016.

Ce moment est un temps très apprécié des collègues qui peuvent exposer leurs problèmes, faire porter leur voix et faire évoluer nos revendications.

Isabelle Cheviet.

(Suite de la page 5)

réduction du nombre de TZR (- 200 depuis 2012) et un appel accru à des personnels contractuels.

Nouveaux statuts

La pression politique pour modifier nos statuts (essentiellement décrets de 1950) a conduit le SNES-FSU à entrer dans cette négociation très importante. Le débat dans la profession a été réel, contradictoire. Les bases de la définition de nos services (hebdomadaire et non annualisé, en heures d'enseignement pour les enseignants) ont été maintenues. Les modifications n'ont pas apporté de bouleversement à la rentrée 2015 mais la RTT valable pour tous les autres fonctionnaires ou salariés du privé n'est toujours pas à l'œuvre pour les enseignants.

Dialogue social et autoritarisme des chefs d'établissement

Le dialogue avec la direction du rectorat et ses services est quotidien. Il n'est pas toujours fructueux mais des améliorations ont été apportées encore récemment (note pédagogique, points hors classe, amélioration de certaines affectations de collègues, TZR notamment.).

Mais le rectorat est toujours aussi inhumain dans la gestion des personnels, par exemple en envoyant des TZR à l'autre bout du département, en les nommant sur 3 établissements.

Du côté des chefs d'établissement, les sections académiques et départementales interviennent de plus en plus souvent auprès du rectorat ou des DASEN à la demande des collègues pour contrer les agissements autoritaires de certains chefs d'établissement.

Comité d'hygiène et de sécurité et conditions de travail

De plus en plus de collègues font appel aux CHSCT en particulier en faisant des signalements sur le RSST. Les responsables FSU des CHSCT travaillent avec les sections SNES-FSU pour apporter des réponses aux collègues et exiger des responsables administratifs la mise en œuvre de mesures pour assurer la sécurité et la santé des collègues.

Éducation Prioritaire

Contestant le nouveau classement des établissements en éducation prioritaire marqué dans notre académie par une perte de 7 réseaux, le SNES et la FSU ont aidé et soutenu les mobilisations qui

(Suite page 7)

Rapport d'activité académique

(Suite de la page 6)

ont eu lieu. Associant souvent les parents et les élèves, elles ont mis au jour l'écart qui existait entre la réalité vécue et la représentation qu'en a l'institution, basée sur des indicateurs souvent erronés. La convergence au niveau national n'a pas pu se faire. Si le combat n'a pas été victorieux, les personnels peuvent être fiers d'avoir défendu le service public et la qualité de l'accès à l'éducation. La vigilance est maintenant de mise pour que les promesses du maintien des moyens pour les établissements sortis de l'éducation prioritaire soient tenues.



Une banderole très médiatisée des collègues de Pasteur Mâcon.

Formation continue des adultes : GRETA

Le SNES-FSU a assisté pendant ce mandat à toutes les réunions du comité de pilotage de la réforme des GRETAS afin de faire porter la voix des personnels. De même il a assisté aux différentes réunions, Conseil Académique de la Formation Continue, Conseil des Conseillers en Formation Continue mais aussi à la Commission Académique des Ressources Humaines où certaines méthodes de management ont été dénoncées.

Les stages syndicaux

La section académique du SNES-FSU mène une politique importante de stages syndicaux en direction de tous les collègues ou de catégories ou disciplines particulières.

Ces stages permettent à plusieurs



Stage syndical sur le management novembre 2015

(Suite page 8)

Un bilan bien morose pour les lycées...

Alors que ce mandat laissait espérer des changements dans le lycée « Chatel », il n'en a rien été ou plutôt si, mais pas dans le sens espéré et défendu par le SNES-FSU !

Rien sur les grilles horaires ni sur les programmes pourtant critiqués fermement par le SNES-FSU... mais au contraire, des changements importants avec la disparition des décrets de 1950 et la pondération 1,1 pour les heures effectuées dans le cycle terminal, la mise en place des IMP...

Autant d'éléments qui n'ont pas apporté beaucoup de satisfaction. Si certains collègues ont pu bénéficier de la pondération alors qu'avant ils n'avaient pas droit à l'heure de 1^{ère} chaire, d'autres ont vu leurs services se complexifier avec des calculs d'apothicaire si on ne souhaite pas avoir d'heures supplémentaires ! Les IMP en lycée ont concouru à diviser les personnels sans pour autant reconnaître l'alourdissement des missions au lycée depuis des années !

Le bilan de la réforme « Chatel » vient enfin de commencer après 2 années de report. Mais quel bilan ! Des réunions sur différents thèmes se tiennent actuellement : elles ne doivent pas entraîner de changements notables mais seulement des aménagements techniques (comprenez sans que cela coûte

quelque chose). Il y aura peut-être quelques aménagements mineurs des programmes (?), quelques aménagements pour les enseignements d'exploration (?), mais rien de conséquent alors que nos demandes demeurent importantes !

Le SNES-FSU continue de demander la remise en cause du lycée « Chatel » et un vrai bilan avec une véritable consultation des professionnels que nous sommes !

Au niveau académique, la commission lycée n'a pas fonctionné correctement... Très peu de collègues représentant les lycées bourguignons sont venus aux différentes réunions... et mêmes les différentes enquêtes (rentrée, bac ...) ne sont pas renseignées par suffisamment de collègues correspondants « lycée » pour en tirer des enseignements porteurs de sens... Il nous faudra faire mieux lors du prochain mandat...

Le SNES-FSU continue d'être vigilant, particulièrement avec la création de la grande région (même si les 2 rectorats demeurent) et s'opposera à toute détérioration des conditions de travail des personnels (par exemple en instaurant des formations communes plus éloignées).

Pierre Giezek

Les stagiaires

Ces deux dernières années, l'entrée dans le métier de nos collègues stagiaires a été améliorée grâce à l'action du SNES-FSU par le retour d'un réel temps de formation hebdomadaire et d'un service à mi-temps. En effet, les lauréats des concours 2014 – qu'il s'agisse de la section exceptionnelle ou du concours rénové – ont été affectés sur des services de 7 à 10h, selon leur grade. Deux jours dans la semaine, le mercredi et le jeudi, sont libérés dans leur emploi du temps pour qu'ils puissent assister à des formations à l'ESPE.

S'il s'agit bien d'un retour à une situation correcte, les balbutiements, les deux types de lauréats et l'impréparation de l'administration lors de l'année 2014-2015 ont fait que les stagiaires se sont massivement tournés vers nous pour leur venir en aide. Nous les avons soutenus pour leurs demandes de frais de déplacement, nous avons écrit au recteur et à la direction de l'ESPE pour souligner des incohérences dans les formations ou pour les alerter sur des situations précises connues par nos collègues.

Chaque année, fin août, les militants du SNES-FSU accueillent les stagiaires lors de leurs journées de pré-rentrée. Nous nous efforçons d'assurer une présence à l'ESPE de Dijon pour rencontrer les stagiaires chaque semaine, pour répondre à leurs questions et leur donner des informations. Le SNES-FSU continue à être proche d'eux lors d'un moment très important dans l'année de stage : les mutations. Comme tous les ans, des réunions animées par les militants du SNES-FSU ont eu lieu dans les quatre départements et une réunion a eu lieu à l'ESPE de Dijon. Les stagiaires syndiqués ont été contactés individuellement par téléphone pour un rendez-vous personnalisé lors duquel ils ont été conseillés par un commissaire paritaire pour bâtir une stratégie pour la formulation de leurs vœux. Tous les stagiaires syndiqués qui arriveront dans notre académie seront également contactés en vue des mutations intra-académiques.

Marie-Laure Blanchard,
Laura Mommessin

Rapport d'activité académique

Les TZR

Principal levier pour supprimer les postes ces dernières années, la situation du service public du remplacement continue de se tendre, soumise à toujours plus de restrictions : 800 TZR en 2008, 533 à la rentrée 2013, et seulement 473 TZR pour les collèges et les lycées, hors EPS, à la rentrée 2015. Chaque année, dès septembre, les besoins de remplacement ne peuvent plus être couverts dans la plupart des disciplines. Le rectorat de Dijon recourt donc massivement à des emplois précaires pour assurer la continuité des enseignements, et les TZR sont envoyés de plus en plus loin.

La dégradation des conditions d'emploi des TZR constitue une tendance lourde depuis 5 ans. 33% des affectations à l'année se font sur deux villes et 5% sur 3. Ces chiffres sont en hausse constante depuis 2009, date à laquelle les zones de remplacement sont devenues départementales, avec des affectations possibles dans le département voisin. Le nombre d'établissements, les délais de route (jusqu'à 16h/semaine) et la fatigue qui en découle viennent modifier la nature du travail : l'intégration dans un collectif est plus difficile voire impossible. Les marges de manœuvre pour bien exercer son métier sont restreintes. En début d'année, la reconnaissance de certaines affectations tardives en tant que suppléances reste à conquérir et en cours d'année, la pression exercée sur les collègues est forte pour que le remplacement débute sans délai pédagogique. Les retards de carrière touchent l'ensemble des TZR qui sont souvent plus mal notés par le chef d'établissement et l'IPR que les titulaires d'un poste fixe. Les perspectives de mutations restent bien restreintes pour des

Syndicalisation

Le nombre de syndiqués dans notre académie stagne entre 2013 et 2015.

Après l'arrivée d'un gouvernement qui aurait dû être au plus proche des attentes des enseignants, la crise frappe toujours notre pays, le nombre de chômeurs est toujours aussi haut, et pourtant le taux de syndicalisation n'est pas en progression.

Une des explications, en ces années de crise, est la difficulté pour bon nombre de nos collègues de maintenir leur pouvoir d'achat et donc de placer une adhésion syndicale dans leur budget. La possibilité de payer sa cotisation en 10 prélèvements connaît toujours un succès certain, tout comme la nouveauté depuis deux ans : la possibilité d'adhérer en ligne et de payer par carte bancaire.

Il apparaît également difficile de motiver les collègues sur des problèmes de fond. La grande majorité est opposée à la réforme du collège et pourtant l'outil syndical est très peu utilisé alors que seul le collectif peut faire bouger un gouvernement. Beaucoup utilisent le syndicat comme un service, se syndiquent par exemple car ils ont besoin d'être suivis pour une mutation

situations dont on préfère considérer qu'elles durent 2 à 3 ans alors que leur pénibilité s'accroît au fil des années sans réelle reconnaissance.

Durant ce mandat, le S3 a poursuivi son action pour assurer la défense collective et individuelle des collègues TZR. Des réunions départementales d'accueil des nouveaux TZR ont eu lieu à la rentrée pour donner les informations les plus utiles aux débutants.

Deux stages syndicaux sont organisés par an (droit et obligations, recueils de témoignages, préparation des actions). Le S3 prend des initiatives pour informer les collègues à l'aide de publications spécifiques et d'informations visant à construire la mobilisation.

Ainsi, nous avons obtenu :

- l'élaboration d'un vade-mecum TZR permettant de clarifier les bonnes conditions de démarrage des missions de remplacement, avec notamment la prise en compte d'un délai pédagogique avant l'arrivée en classe;

- chaque année, l'annulation ou l'amélioration de plusieurs affectations ;

- l'amélioration de l'indemnisation des déplacements, des repas.

Le SNES-FSU, au niveau académique continue à revendiquer une meilleure reconnaissance de la condition des TZR mais certaines problématiques relèvent de l'échelon national (refonte du système indemnitaire, temps de service).

Véronique DADOU

ou une promotion et n'adhèrent plus quand ils n'en ont plus besoin. Certains même nous appellent en nous demandant d'intervenir, ont gain de cause mais n'adhèrent pas pour autant. ...

Nous continuons à rencontrer régulièrement les stagiaires et beaucoup nous font confiance mais nous devons répondre à une question récurrente : « à quoi ça sert d'être syndiqué ? »

Des relances écrites, par mail ou par téléphone, sont faites tous les mois, à tous les niveaux d'organisation du SNES-FSU, aux collègues qui ne sont pas à jour de leur cotisation.

Il ne faut pas oublier que les ressources du SNES-FSU proviennent uniquement des cotisations versées par les adhérents. Les collègues doivent comprendre que seule la lutte collective permettra d'arriver à un service public d'éducation digne de ce nom et non à un système de management d'entreprise et que, sans cette force, la représentation des personnels sera bientôt mise à mal.

Marie-Laure Blanchard

(Suite de la page 7)

centaines de collègues (syndiqués pour l'essentiel) par an de se rencontrer, de se former, de débattre de leurs conditions de travail, de préparer des actions syndicales.

Action sociale

Nos élus dans les différentes commissions (CDAS et CAAS) luttent contre la volonté du rectorat de ne pas leur donner les outils pour défendre les dossiers des collègues : moins de transparence dans la gestion, regroupement des dossiers au niveau académique.

Les retraités

La difficulté est réelle dans notre académie pour organiser l'action des retraités du SNES-FSU. Pourtant leur situation ne cesse de se dégrader avec une diminution sérieuse de leur pouvoir d'achat (montant de la pension et réforme fiscale). Mais les retraités font souvent preuve de solidarité en participant aux manifestations des actifs ...

Les media académiques du SNES-FSU

Les militants du SNES de notre académie animent le site (www.dijon.snes.edu) constitué essentiellement de données académiques et départementales et depuis un an d'une page Facebook, un blog et Twitter.



Ont participé à la rédaction du Rapport d'Activité Académique :

Marie-Laure Blanchard,
Fabienne Borrás, Isabelle Cheviet,
Véronique Dadou, Pierre Giezek,
Sandra Gony, Pascal Meunier,
Laura Mommessin, Romain Morlat

Rapport financier académique

Ce bilan financier couvre les deux derniers exercices soit du 1/09/2013 au 31/08/2015

Bilan :

Les recettes provenant des cotisations sont en relation directe avec le nombre de syndiqués.

Les variations des dépenses entre les deux exercices s'expliquent par divers facteurs :

- Envois importants pour les élections professionnelles.
- Entretien des locaux et ravalement de façade des locaux en 2013.
- Frais du congrès de 2013.
- Organisation de nombreux stages syndicaux en 2014.

Vérification des comptes

En 2014, la commissaire nationale aux comptes et les responsables trésoriers du S4 ont effectué la vérification des comptes du S3. Ils ont été certifiés sans réserve.

Chaque année une commission de transparence constituée d'adhérents SNES-FSU représentant les tendances vérifie en juin les comptes que nous publions.

Congrès National à Grenoble

Le SNES-FSU réunira son congrès national du 28 mars au 1er avril 2016.

Les syndiqués trouveront les rapports préparatoires au congrès dans une prochaine US.

Les sections d'établissement pourront débattre de ces rapports (et d'autres sujets éventuellement). Ces rapports seront ensuite débattus lors du congrès académique des 17 et 18 mars (cf. page 3).

Le congrès académique désignera les délégués au congrès national.

Le site académique (www.dijon.snes.edu) réunira toutes les contributions qui auront été adoptées par le congrès académique. ■

Postes budgétaires	2013-2014	2014-2015
<u>Recettes</u>		
Aides actions	12 260	
Cotisations	297 088	289 904
Subvention du S4	8 800	8 800
Subvention du S2 21	4 000	4 000
Revenus autres	3 442	1 111
Total RECETTES	325 590	303 815
<u>Dépenses</u>		
Versement au S4	183 968	179 750
Versements au S2	21 872	22 168
Papier/enveloppes	4 496	2 065
Petit matériel, entretien	90	48
Envoi, presse, routeur, duplicopieur	8 310	9 635
Assurances	1 086	1 086
Documentation	306	306
Frais militants fonctionnement S3	5 979	6 257
Frais CAPA	2260	2 307
Frais congrès	4 161	
Frais stages syndicaux	1 706	3 194
Frais militants CAA	1 789	2 815
Frais de réception	352	79
Affranchissements	1 113	221
Téléphonie	1 950	2 405
Frais des salariés	45 071	45 923
Divers locaux SNES	2 042	
Charges de co-propriété	13 897	4 517
Matériel informatique	700	
Emprunt pour achat des locaux	13 179	13 179
Taxe foncière	6 544	6 620
EDF Eau	2 042	1 996
Services bancaires	50	65
TOTAL DEPENSES	322 963	304 636
BILAN	<u>2 627</u>	<u>-821</u>

Sandra Gony

Pour une liste présentée par des militants *Unité et Action* et *Hors Tendances*

A la suite de chaque congrès, les adhérent-es de notre syndicat sont appelé-es à désigner les équipes de militant-es qui animent et représentent le SNES-FSU à tous les niveaux (national, académique et départemental).

Comme le veulent les principes fondateurs du SNES-FSU et de sa fédération, la FSU, c'est sur la base de textes d'orientation portés par des courants de pensée que les adhérents sont appelés à voter. Ce fonctionnement en tendances est le gage d'un syndicalisme regroupant des sensibilités différentes, qui se retrouvent sur l'essentiel et recherchent la synthèse entre leurs positions.

Nous proposons de réunir sur la même liste des militants qui se réclament du courant de pensée national "Unité et Action" (majoritaire au SNES et dans la FSU), et d'autres qui, tout en ne souhaitant pas appartenir à une tendance particulière, sont en accord avec l'orientation générale du SNES, et prêt-es à s'investir pour la défendre et la faire évoluer, dans le respect des règles démocratiques.

Attachés à des grands principes

Nous voulons que le SNES-FSU poursuive la mise en œuvre d'un syndicalisme de lutte, avec et au service des personnels, qui milite pour une relance ambitieuse et moderne du second degré, de l'école, des services publics, qui privilégie l'action collective en se basant sur des grands principes incontournables pour nous :

- Rendre possible la **réussite de toutes et tous sans discrimination sociale**, dans le cadre d'un service public d'éducation laïc, juste et ambitieux, exigeant sur le contenu de la formation initiale et reconnaissant la diversité des voies de réussite,

- **Lutter contre la précarité**, pour la reconnaissance de nos métiers par leur revalorisation, par l'amélioration de nos conditions de travail et de nos rémunérations,

- **Lutter contre la paupérisation du monde enseignant**, pour la reconnaissance de nos métiers par leur revalorisation, par l'amélioration de nos conditions de travail et de nos rémunérations ; **lutter contre la précarité** des contractuel-les, AED et AESH,

- Partir de ce que nous vivons avec tous nos collègues dans la réalité quotidienne de notre expérience professionnelle, **être à l'écoute** de leurs préoccupations et de leurs aspirations ; **organiser le débat** avec les syndiqué-es, avec les personnels, **construire** ainsi nos revendications,

- **Représenter et défendre au quotidien les personnels** collectivement et individuellement, quels que soient leurs statuts (titulaires ou non, actifs ou retraités), sans opposer artificiellement syndicat de services et syndicat de luttés,

- Développer des pratiques syndicales cherchant à **rassembler et à mobiliser la majorité des personnels** dans des actions unitaires tout en sachant aller seuls à l'action lorsque les circonstances l'imposent,

- Contribuer à **renforcer notre fédération**, la FSU

- **Combattre** toutes les discriminations et promouvoir les valeurs laïques,

- **Militer** pour une société et un monde plus justes et plus solidaires en contribuant à construire des alternatives économiques, sociales et environnementales,

- **Développer** un syndicalisme indépendant des forces politiques, mais non indifférent au débat politique, et sachant faire entendre sa voix sur la place publique au nom de ses valeurs et de ses mandats.

En prise avec la réalité

A 16 mois des futures élections présidentielles, nous voyons bien que toute la vie politique et sociale se tourne vers cette échéance. C'est compréhensible.

Mais les électeurs et électrices, et particulièrement les syndiqué-es du SNES-FSU se détermineront en fonction de ce qu'ils vivent actuellement comme personnels de l'Education Nationale et comme citoyen-nes.

Pour faire vite, on peut d'ores et déjà constater que la présidence de François Hollande n'aura pas été caractérisée par la mise en œuvre des promesses faites ni par un démarquage (pourtant c'est ce qui avait été demandé) de la politique précédente de Nicolas Sarkozy, malgré les attentes d'une majorité d'électeurs et d'électrices qui se sont exprimé-es dans les urnes.

Refus de mettre en œuvre une autre répartition des richesses, qui soit enfin favorable aux salarié-es et retraité-es, cadeaux incessants au patronat et aux lobbies de la finance, refus d'engager une relance permettant une augmentation du nombre d'emplois, alignement sur la politique européenne largement dominée par le néo-libéralisme, etc. Les conséquences sont dramatiques : les idées du Front National et de la droite gagnent du terrain. La droite se rapproche du Front National, et les idées d'extrême-droite s'affirment de plus en plus dans le débat et le paysage politiques, malgré leur imposture, leur violence et leur dangerosité économique et sociale à l'égard des classes populaires.

Si les citoyen-nes sont attaché-es à ce que le gouvernement prenne des mesures pour assurer leur sécurité, ils et elles sont opposé-es aux mesures, lois, révisions de la Constitution qui réduiraient nos libertés.

Pour Unité et Action, ce n'est pas le moment de se taire, de ne pas agir, malgré la déception: cela serait laisser le champ libre aux idées réactionnaires. **Nous revendiquons des politiques publiques organisant un autre partage des richesses créées, pour une société plus juste et plus solidaire, redistributive et garante des libertés publiques, et mettant la finance au service d'un développement économique respectueux de l'environnement.**

Le refus de la ministre d'une véritable négociation sur la réforme du collège est caractéristique de ce qui se passe trop souvent également au niveau du rectorat ou des établissements : un semblant de dialogue social en façade et l'autoritarisme comme fin de non recevoir (jusqu'à aller à menacer du retrait sur salaire si on ne participe pas aux formations).

Pour mener des actions et faire aboutir nos revendications

Si nous constatons que la mobilisation des collègues n'est pas facile à obtenir actuellement, il n'y a pourtant pas d'autre voie où engager notre syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Recueillir l'adhésion de nos collègues à nos revendications et leur participation dans l'action doit être notre priorité.

Dans la FSU

Le SNES participe activement aux différentes instances de la FSU. Il doit y défendre ses mandats, tout en ayant comme objectif de participer à la synthèse nécessaire au bon fonctionnement de notre fédération.

Le SNES doit aider au développement des autres syndicats et agir pour que notre fédération soit capable de créer une dynamique propre à impulser des luttes embrassant les problématiques d'ensemble de nos professions et au-delà.

Nous proposons à toutes celles et ceux qui se retrouvent sur ces objectifs de figurer sur la liste de candidat-es à la prochaine Commission Administrative Académique que nous projetons de former sous l'appellation

« Liste présentée par des militant-es *Unité et Action* et *Hors Tendances* ».■

s'adresser à Pascal Meunier, Isabelle Cheviet, Olivier Crouzet, William Exertier, Olivier Provost

Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant

UNITE, REVENDICATIONS, INDEPENDANCE SYNDICALE (URIS)

L'heure est à la grève pour l'abrogation de la réforme du collège, pour la fin du gel des salaires, pour l'abandon de PPCR

La situation présente dans l'enseignement est marquée par l'exaspération des collègues face aux « réformes » destructrices comme la « réforme » du collège, et face à la baisse de nos salaires nets depuis le gel du point d'indice institué en 2010.

Nombre de collègues le disent ouvertement : « *Ce qu'il faut, c'est une vraie grève pour arrêter cette politique.* »

Cela pose la question de la **levée immédiate de l'état d'urgence**, qui n'apporte rien à la lutte contre le terrorisme mais menace gravement les libertés démocratiques et permet d'en-traver l'action du mouvement syndical, d'interdire au dernier moment n'importe quelle manifestation ...

L'heure est à la grève

Le 26 janvier, le SNES et la plupart des syndicats du second degré appellent à la grève sur une revendication claire : l'abrogation de la réforme du collège. Après déjà trois grèves sur cette revendication, ne faut-il pas maintenant mettre en débat dans les assemblées générales la question de la grève jusqu'au retrait de cette « réforme » rejetée par l'immense majorité des enseignants ?

Le 26 janvier, il y a également grève sur les salaires dans la Fonction publique à l'appel de la CGT, FO et Solidaires.

Pourquoi faudrait-il opposer ces deux initiatives ? Il n'y a aucune raison d'opposer l'aspiration au combat pour l'abrogation de la « réforme » du collège au combat d'ensemble contre la politique du gouvernement, toute entière tournée contre le service public et ses agents.

Ce qui est à l'ordre du jour, c'est de préparer l'action d'ensemble, la grève générale qui permettra de gagner sur les salaires, le PPCR, la réforme du collège.

La question de « l'accord » PPCR est incontournable.

Des discussions ont lieu pour toute la Fonction Publique et au ministère de l'Education Nationale pour appliquer « l'accord » PPCR (*parcours professionnels, carrières, rémunérations*).

Des avancements d'échelon au rythme de l'ancienneté ?

Les premiers documents ministériels proposent d'aligner pour les trois « versants » de la Fonction Publique le rythme

des changements d'échelon au rythme actuellement le moins favorable : celui de l'ancienneté, sauf pour une petite partie de personnels « méritants », choisis par les chefs de service (pour nous, les chefs d'établissement?). Pour la majorité d'entre nous, cela signifierait la perte de dizaines de milliers d'euros sur la carrière.

Le texte de la CA nationale du 13 janvier 2016 pointe les « réels dangers » que contient cet accord « *en termes de structure de carrière, de durée de parcours de la classe normale et de la hors classe, d'évaluation, de contrôle paritaire de ces opérations* » et demande « ... *que la durée théorique moyenne de carrière pour atteindre la fin de la hors classe reste au moins identique* » (ndlr : oui, nous en sommes là !).

Le projet PPCR vise, entre autres, à instaurer un rythme unique pour tous, celui de l'ancienneté, afin d'économiser des centaines de millions d'euros sur la masse salariale des personnels.

Il faut donc demander son retrait ; la FSU doit retirer sa signature de cet accord et cesser de participer aux groupes de travail visant à le mettre en œuvre.

Décrets d'août 2014 sur nos obligations de service

Rappelons qu'au Comité Technique Ministériel du 27 mars 2014 les représentants du SNES se sont abstenus sur le texte « réformant » nos statuts. Plusieurs académies s'étaient prononcées pour un vote contre et montraient les dangers que comportait le projet de décret, notamment avec « *la référence réintroduite au temps de travail de l'ensemble des fonctionnaires (1607 heures) ...* ».

Aujourd'hui, l'administration s'appuie sur le nouveau décret sur nos obligations de service pour nous imposer les « formations-formatage » à la réforme du collège.

Nous n'entendons pas donner de « *consigne de vote* » de « *tendance* » sur le rapport d'activité mais continuer à œuvrer pour définir une orientation claire de défense des revendications des personnels.

Pour ce faire, nous appelons à constituer une liste **Unité, Revendications, Indépendance syndicale** pour l'élection des membres de la CA académique de Dijon.

Edith Danry, élue sur la liste **Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)** à la CA nationale et à la CA académique, et membre du secrétariat départemental du SNES Côte d'Or.

Pour tout contact : edith.danry@gmail.com

Du 20 janvier au 12 février 2016 : **VOTE des SYNDIQUES** **sur les rapports d'activité (académique et national)** **et sur le rapport financier national**

Tous les deux ans, à chaque renouvellement des instances du SNES, tout adhérent est invité à s'exprimer, par un triple vote, sur l'activité de notre syndicat (à l'échelon national et académique) durant le mandat écoulé. L'étape suivante sera, au printemps, l'élection des nouveaux organes délibératifs du SNES (commissions administratives académique et nationale), qui désigneront en leur sein les bureaux exécutifs (S3, S4).

Le vote sur les rapports est un vote individuel

Ont le droit de voter les collègues syndiqués à la date du vote (cotisation versée au trésorier de S1 ou au S3).

Les collègues votent dans leur établissement à bulletin secret

Le bulletin de vote ci-dessous (ou semblable bulletin photocopié ou reproduit à la main) est placé sous une double enveloppe cachetée, l'enveloppe extérieure portant le nom et la signature du votant.

En votant, chaque syndiqué doit signer obligatoirement la feuille d'émargement académique prévue à cet effet (les secrétaires de S1 reçoivent ce matériel avec la circulaire du S3 expédiée fin janvier 2016).

Le dépouillement doit être fait le 12 février au plus tard en présence de 2 syndiqués au moins.

Si le vote n'est pas organisé dans le S1, on peut voter avec les enveloppes jointes à ce journal

MODALITÉS : les électeurs isolés votent sous triple enveloppe.

a) **2 enveloppes intérieures jointes :**

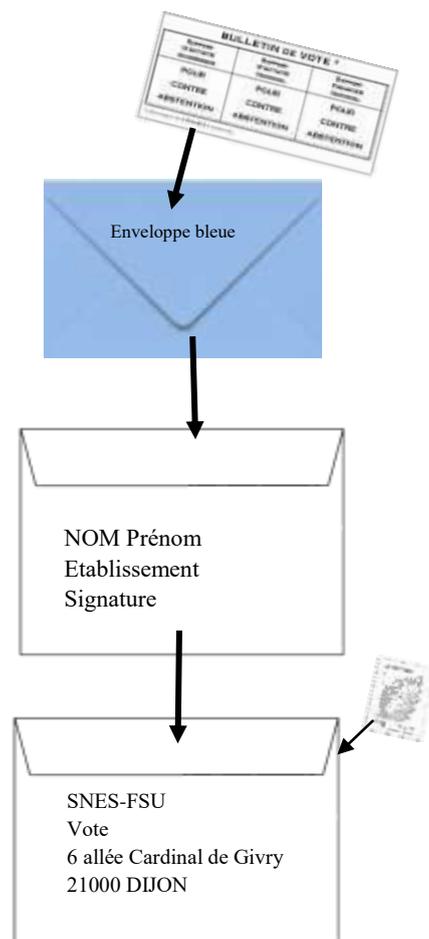
⇒ Une première enveloppe bleue vierge contenant le bulletin de vote sur les rapports d'activité académique, national et le rapport financier national.

⇒ Une deuxième enveloppe cachetée contenant la première et portant le nom et la signature du votant.

b) Ces 2 enveloppes sont placées dans une **3ème enveloppe cachetée et timbrée portant l'inscription "Vote"** et expédiée au SNES-FSU:

6, Allée Cardinal de Givry, 21000 DIJON

Vendredi 12 février 2016 dernier délai, cachet de La Poste faisant foi. Le dépouillement de ces votes sera effectué par la CAA du S3 et validé par le Congrès académique de Chalon-sur-Saône ■



BULLETIN de VOTE *

Rapport D'Activité Académique	Rapport D'Activité National	Rapport Financier National
POUR CONTRE ABSTENTION	POUR CONTRE ABSTENTION	POUR CONTRE ABSTENTION

(*) Pour chaque vote, **ENTOUREZ** selon votre choix POUR, CONTRE ou ABSTENTION..